



ALLOCATION DEMENAGEMENT "ARRIVEE D'UN DOM" (600 € net)

◆ Définition :

Cette allocation est versée à l'occasion d'un déménagement pour le personnel né dans un DOM et arrivant en métropole à la suite de son entrée dans l'administration (Ville, Département de Paris, CASVP, SIAAP).

POUR OBTENIR L'ALLOCATION "ARRIVÉE D'UN DOM" (600 € NET), VOUS DEVEZ :

- Compléter soigneusement les pages 2 et 3 de ce dossier.
- Retourner le dossier complété et signé, accompagné des photocopies des justificatifs demandés à l'Agospap.
- Remplir les conditions ci-dessous.

1 - BÉNÉFICIAIRES

- **Personnels de la Ville, du Département de Paris, CASVP et SIAAP**
Les agents en activité, nés dans un DOM, titulaires ou stagiaires, contractuels depuis plus de 6 mois, ayant un indice inférieur ou égal à 1100, sous réserve qu'ils déménagent de leur résidence familiale, avec obligation d'accomplir au minimum une année de service dans l'Administration.

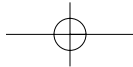
2 - DÉPÔT DES DOSSIERS

- Le dépôt du dossier doit s'effectuer dans les 3 mois de la date d'affectation, pour les titulaires ou stagiaires ou dès le 7^e mois d'activité, pour les agents contractuels.
L'agent dispose d'un an à compter de la date d'affectation pour justifier qu'il a quitté la résidence familiale pour un logement en métropole.
- L'agent ou son conjoint ne doit pas bénéficier par son employeur d'une prise en charge des frais (indemnité de changement de résidence par exemple, ou prise en charge des frais de transport...).
- **Disposition transitoire**
Mesure votée le 16 octobre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006 :
Les agents nommés entre le 01/01/06 et le 15/10/07 peuvent demander à bénéficier de l'allocation sous réserve de prouver que leur résidence familiale était dans un DOM en 2005. Les agents devront obligatoirement remplir un dossier et réunir l'ensemble des éléments demandés dans un délai de 6 mois (et non dans les délais précités au paragraphe ci-contre).

3 - OÙ S'ADRESSER ?

- Au Hall d'Accueil des personnels et à l'Agospap ou sur le site www.agospap.com
- Le dossier accompagné des pièces justificatives devra être retourné à :

AGOSPAP
Allocation de déménagement "Arrivée d'un DOM"
15 rue de la Bûcherie - 75005 PARIS
Tél : 01.44.41.26.53



Cadres à remplir par le demandeur

Nom : Prénom : N° matricule :
 Grade :

Statut : Stagiaire Titulaire Contractuel + de 6 mois

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

N° de Sécurité Sociale :

Situation de famille (1)

Célibataire Marié(e) PACSé(e)

Séparé(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Vie Maritale

Conjoint :

Nom : Prénom : Profession :

Date d'affectation ou d'arrivée :

Lieu d'affectation :

Direction :

Service ou bureau :

Téléphone professionnel du demandeur : Téléphone personnel :

Date du déménagement :

Adresse de votre ancien logement dans votre DOM et téléphone :

.....

Adresse de votre nouveau logement en métropole et téléphone

.....

Situation antérieure (1)

Locataire Propriétaire

Situation nouvelle (1)

Locataire Propriétaire

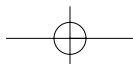
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

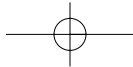
J'atteste que ni moi-même, ni mon conjoint, concubin ou la personne avec qui j'ai contracté un PACS, ne percevons, ni n'avons demandé, ni ne demanderons, au titre du présent déménagement, une autre indemnité (changement de résidence par exemple) ou une prise en charge des frais de déménagement et qu'il est porté à ma connaissance que cette allocation ne sera versée que si j'accomplis en métropole un séjour d'une durée minimale d'une année de service et qu'à défaut le remboursement me sera demandé par l'Agospap.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant en contactant le service Prestations Sociales ou Communication.

Fait à le Signature

(1) : mettre une croix dans la case correspondante





Cadre réservé à l'AGOSPAP

Avis favorable

Rejet

Motif du rejet :

Date :

Signature :

Pièces à fournir (photocopies)

Attention :
tout dossier incomplet sera retourné au demandeur

- Formulaire Agospap dûment complété,
- Copie de l'arrêté de nomination dans l'administration (pour les titulaires et les stagiaires),
- Attestation de l'employeur de la date d'entrée dans l'administration en tant que contractuel pour une durée minimale d'un an (pour les contractuels),
- Copie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente,
- Copie du bulletin de salaire du mois de la demande,
- Copie du livret de famille,
- Relevé d'identité bancaire pour mise en paiement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTESTANT DE LA RÉSIDENCE FAMILIALE (*) EN DOM AVANT L'ARRIVÉE EN MÉTROPOLE (AVANT LE DÉMÉNAGEMENT)

1- Vous êtes locataire :

Etat des lieux de sortie et copie du bail et dernier avis d'imposition et facture EDF (recto verso) au nom du demandeur.

2- Vous êtes propriétaire :

Attestation de vente du bien ou bail du nouveau locataire et dernier avis d'imposition et facture EDF (recto verso) au nom du demandeur.

3- Vous êtes majeur rattaché au domicile parental :

Dernier avis d'imposition des parents sur lequel est bien précisé le rattachement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTESTANT DE LA NOUVELLE RÉSIDENCE FAMILIALE EN MÉTROPOLE (*) (APRÈS LE DÉMÉNAGEMENT)

1- Vous êtes locataire :

Nouveau bail et facture EDF (recto verso) au nom du demandeur.

2- Vous êtes propriétaire :

Attestation du notaire indiquant l'achat du bien et facture EDF (recto verso) au nom du demandeur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR LA DATE RÉELLE DU DÉMÉNAGEMENT

- Facture contrat EDF (recto verso) comportant les premiers frais de mise en service

ET

Tout autre document établissant avec certitude la date précise du déménagement (exemple : facture du déménageur ou facture de location du véhicule, lettre de transmission du courrier par La Poste...).

(*) Le territoire de la commune sur lequel se situe la résidence ou le domicile de l'agent (et non, dans le cas où ils n'habiteraient pas sous le même toit, celui où vivent son conjoint et ses enfants).

